COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AOUT 2022

Sur convocation du 25 juillet 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 2 août 2022, sous la présidence de Monsieur TRAVERSE Frédéric Maire qui ouvre la séance à 18 heures 50.

Présents :
Frédéric TRAVERSE, Brigitte JALÈS, Eric GAUTHIER, Valérie ESCALIER, Philippe GORLIER, Garance FIZELIER, Jean-Claude DELIBIE, Olivier DELASSUS, Anne ABERER, Arnaud LASSERRE.

Absents avec Procurations :
Procuration de M. Daniel CHAZARAIN à Mme Brigitte JALÈS
Procuration de M. Philippe GALODÉ à Mme Garance FIZELIER
Procuration de Mme Laura LEVERRIER à Mme Anne ABERER
Procuration de M. Serge MATHIEU à M. Jean-Claude DELIBIE
Absente : Mme Sandrine PLAZA

Secrétaire de séance : Mme Anne ABERER

Monsieur le Maire propose d'inscrire deux nouvelles questions à l'ordre du jour :
- Point 8 : Acceptation du don de la statue « Idée » de Gérard Auliac / Rapporteur Olivier DELASSUS ;
- Point 11 : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour 2021 / Rapporteur : Frédéric TRAVERSE.

Il procède à l'ouverture de la séance et suit l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 7 juin 2022

Monsieur Philippe GORLIER demande que le procès-verbal soit rectifié au niveau du point 4) « Subvention pour la société de chasse Entente Vitracoise » ; il précise qu'il n'a jamais dit qu'il y avait trop d'associations mais qu'il a évoqué le fait qu'il fallait éviter la « démultiplication des associations ».

Le PV du 7 juin 2022 est donc approuvé après ladite modification.

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Notification des subventions suivantes :
* DETR de 2 460€60 pour l'installation d'une borne de sécurisation à Bastier ;
* Contrat de projet départemental de 15 596€00 pour la création du multiple rural

En ce qui concerne la borne de sécurisation de Bastier, la commune attend une subvention du Conseil Départemental dont le montant n'est, pour l'instant, pas connu. Les travaux devraient débuter cet hiver.

Approbation

3- Rapport d'enquête publique : aliénation du chemin rural Bastier Bas Golf de Rochebois / Rapporteur : Frédéric TRAVERSE.

Par délibération du 8 mars 2022, le conseil municipal a autorisé l'alinéation dudit chemin ainsi que l'enquête publique.

M. Bernard MAUMELLE a été nommé commissaire enquêteur et l'enquête publique s'est déroulée du 20 juin au 5 juillet 2022. Aucune observation écrite ou verbale n'a été formulée sur le registre d'enquête publique.

M. le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport avec la conclusion suivante : « avis favorable au projet d'aliénation du chemin rural de Bastier Bas ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ledit rapport d'enquête publique.

Vote : adopté à l'unanimité

4- Rapport d'enquête publique : création de chemin rural reliant la voie communale de Bastier à Caudon à la rive nord de la Dordogne/ Rapporteur : Frédéric TRAVERSE

Par délibération du 8 mars 2022, le conseil municipal a autorisé le projet de création d'un nouveau chemin rural reliant la voie communale de Bastier à Caudon à la rive nord de la Dordogne, le chemin actuel qui dessert la Dordogne depuis la RD 704 faisant l'objet d'un projet d'alinéation.
M. Bernard MAUMELLE a été nommé commissaire enquêteur et l'enquête publique s'est déroulée du 20 juin au 5 juillet 2022. Aucune observation écrite ou verbale n'a été formulée sur le registre d'enquête publique.

M. le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport avec la conclusion suivante : « avis favorable à la création de la portion de chemin rural telle que décrite dans le dossier. Elle aura les caractéristiques décrites ci-dessus et sera mise en service avant l'aliénation du chemin rural existant ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer ledit rapport d'enquête publique.

Vote : adopté à l'unanimité

5- Désignation d'un élu en vue de la signature des actes administratifs liés à l'aliénation du chemin rural Bastier Bas Golf de Rochebois et à la création de chemin rural reliant la voie communale de Bastier à Caudon à la rive nord de la Dordogne/ Rapporteur : Brigitte JALÈS

Il est proposé de désigner M. Philippe Galodé, conseiller municipal qui a suivi le dossier, pour représenter la commune et signer l'acte d'alinéation du Chemin de Bastier Bas et l'acte de création de la portion de chemin rural reliant la voie communale de Bastier à Caudon à la rive nord de la Dordogne.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation de M. Philippe Galodé pour représenter la commune et signer en son nom lesdits actes administratifs.

Vote : adopté à l'unanimité

Mme Sandrine PLAZA rejoint le conseil municipal à 19h14, après le vote du point n°5

6- Modification des statuts du SDE 24 / Rapporteur : Jean-Claude DELIBIE

Lors de la séance du 1er juin 2022, le comité syndical du SDE 24 a délibéré pour modifier ses statuts.

Ces modifications portent notamment sur :
- La transformation en syndicat mixte fermé,
- La réécriture des compétences en matière de transition énergétique,
- La possibilité d'intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué, pour la rénovation des bâtiments publics,
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux, conformément à l'article L5112-7 du CGT

Diversification du SDE 24 qui entraine la modification des statuts.

Monsieur le Maire explique qu'il est demandé aux collectivités qui ont un certain nombre de bâtiments publics (Sarlat et Vitrac) de réaliser un diagnostic énergie (isolation intérieure et extérieure). L'objectif est de lister les travaux à réaliser.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du SDE 24

Vote : adopté à l'unanimité

7- Modification des horaires d'éclairage public au lieu-dit Le port / Rapporteur : Jean-Claude DELIBIE

Les accidents, mettant en cause des véhicules, sont fréquents à Vitrac Port. Une des solutions de sécurisation pourrait être la modification des horaires d'éclairage public pour les prolonger dans la nuit.
M. Jean-Claude DELIBIE propose de maintenir l'éclairage toute la nuit au rond-point de Vitrac Port et au carrefour de la route départementale 703 et 704.

Pour ce faire, il y a lieu de modifier les horaires de l'éclairage public sur les foyers lumineux sur la commune de Vitrac. Le coût de cette modification est de 17€50 HT par foyer lumineux modifié en sus de la consommation électrique supplémentaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des horaires d'éclairage public sur la commune, après avoir fait un état des différents besoins.

Vote : adopté à l'unanimité

8- Don de l'association Les Amis de Vitrac / Rapporteur : Olivier DELASSUS

Monsieur Olivier DELASSUS rappelle que Mme Nicole AULIAC souhaite offrir à la commune la statue « Idée » réalisée par M. Gérard AULIAC.
La commune souhaiterait installer cette statue dans le bourg de Montfort, au niveau de la fontaine, sur le domaine public.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation du don de cette statue.

Vote : adopté à l'unanimité

9- Don de l'association Les Amis de Vitrac / Rapporteur : Olivier DELASSUS

Pour rappel, Madame Nicole AULIAC a fait don, à la commune, de la statue « idée » réalisée par son époux.
Il a été décidé d'installer cette statue à Montfort, place de la Fontaine. L'inauguration est d'ailleurs prévue le 6 août prochain.
La patine de la statue a dû être refaite et a été prise en charge par la commune pour un montant de 504€.
A ce titre, l'association Les Amis de Vitrac souhaite faire un don de 504€ à la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation dudit don.

Vote : adopté à l'unanimité

10- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (RQPS) / Rapporteur : Frédéric TRAVERSE

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie directe par la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir depuis le 1er janvier 2005.
Le RQPS 2021 du SPANC a donc été présenté et approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 juillet 2021.

M. Frédéric TRAVERSE précise qu'il y a eu plus 500 contrôles d'effectués en 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le RQPS 2021 du SPANC.

Vote : adopté à l'unanimité

11- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2021 / Rapporteur : Frédéric TRAVERSE

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2021 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DU PERIGORD NOIR.
Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le RQPS 2021.

Vote : adopté à l'unanimité

12- Questions diverses

- Point sur la procédure adressage, évoqué par M. Eric GAUTHIER.

L'ATD a fourni l'ensemble des attestations à remettre aux administrés en indiquant leur nouvelle adresse. Au préalable, les arrêtés de publicité devront être notifiés à la population et les DICT demandés avant d'installer le nouvel adressage.
Mme Anne ABERER demande si le Bourg aura également des numéros suite au nouvel adressage.
M. Gauthier répond que tous les administrés auront un numéro.

- Rendez-vous avec AGEFAUR pour le chemin des Crochets le 18 août à 9h, afin de le classer dans la voirie Communale ;

- Réception du projet de division bornage pour la cession d'une ruelle à Montfort ;

- Mise en place de la « Lettre » de la CCSPN : cela serait l'occasion de faire un article sur le salon de coiffure nouvellement installé sur la commune.

- Après discussion avec le Conseil Municipal il a été décidé de proposer à la Maison LAYAC (Torréfacteurs) une charte reprenant les activités possibles en parallèle de la vente initiale de cafés, et notamment les événements de manière ponctuelle à l'appui de la promotion d'un nouveau produit, et durant notamment la période estivale.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Frédéric TRAVERSE